



EXTRAIT N°55/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne,
En début de séance :		<u>Conseillers municipaux</u> : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ADELAIDE Michel, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, Mme RIERNY Sandrine, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.
Présents	23	ABSENTS EXCUSES : Mme LEGIEL Eliane (procuration à M. ADELE Claude), M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), M. DELPHIN Laurent (procuration à Mme MENCE Marielle), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry)
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	
En cours de Séance :		ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>Préfecture de Martinique Contrôle de légalité REÇU LE 18 JUIN 2021</p></div>		ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

REGULARISATION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire expose :

Certaines associations dont les montants d'attribution de subventions ont été actés en conseil municipal du 21 Septembre et du 07 Décembre 2020 n'ont pu être payées pour différentes raisons (conventions non retournées dans les délais ou association en instance judiciaire).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article 1611-4,
- Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021 intervenu le 22 Mars 2021 pour l'attribution de subventions aux associations pour un montant total de 140 000 €,
- Considérant l'importance pour la vie locale, l'apport et le rôle de ces associations,
- Considérant l'avis de la Commission Culture et Vie Associative tenue en sa séance du 03 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité moins 1 voix contre,

D'APPROUVER le paiement des subventions sur l'enveloppe destinée aux associations pour l'exercice 2021 comme suit :

- Golden Lion Basket : 5 000 €
- Golden Lion Athlétisme : 2 500 €
- Asc Bois du Parc : 1 000 €.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 14 juin 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

